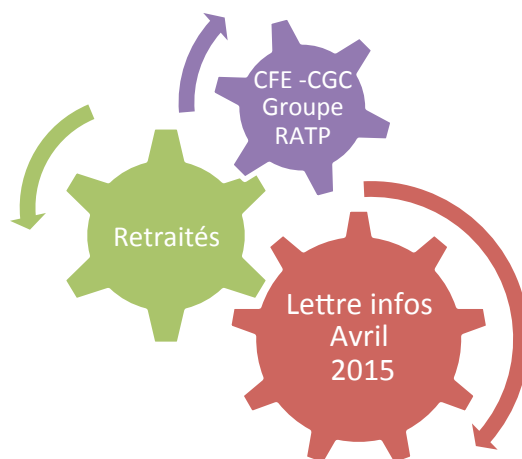




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au sommaire de ce numéro :

- CCAS : Conseil d'administration du 27 mars 2015
- Bilan 2014 de l'action sociale et prévention (ASP) de la CCAS
- Quelques infos de la RATP
- Info retraite
- On en parle dans la presse

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI

CCAS - Conseil d'administration - 27 mars 2015

La séance du 27 février n'ayant pas pu se tenir du fait d'une délégation de 6 administrateurs CFDT au lieu de 3 nous avons des doutes sur la tenue de celle-ci.

La CFDT est venue avec ses 3 administrateurs panachés entre la CFDT de leur confédération et la CFDT RATP "canal historique". Cette situation ubuesque nous a permis de maintenir la séance !!!

Au cours de cette séance, le bilan de l'Action Sociale et Prévention (A.S.P.) de la CCAS nous a été présenté.

Bilan ASP 2014

Réf /30/01/2015

Rédacteur : Brigitte HEUDELOT-CRISTAL

Année 2014

Action Sociale et Prévention

Les travaux de la commission « Action Sociale et Prévention » pour l'année 2014, validés par le Conseil d'administration de la CCAS, ont permis la création de :

- L'«Aide à l'achat d'une prothèse capillaire» sous la forme d'un forfait de 800 euros maximum
- L'«Aide complémentaire à l'ACS» sous la forme d'un forfait de 200 euros maximum par bénéficiaire de l'ACS

La prévention

Parallèlement aux campagnes nationales :

- *des dépistages organisés de certains cancers : du sein (1.303 bénéficiaires), colorectal (469 bénéficiaires) et du col de l'utérus dans les 13 départements test (578 bénéficiaires).*
- *de la prévention bucco-dentaire infantile M'T dent : 6.473 invitations ont été adressées et 1.539 enfants ont bénéficié de cette prévention, pour les femmes enceintes : 476 invitations ont été expédiées et 20 femmes ont pu bénéficier de cette prévention au cours de l'année 2014.*
- *des campagnes de vaccinations : pour le VAG (vaccin contre la grippe) 30.651 invitations ont été expédiées et 12.041 vaccinations ont été réalisées (hors Espace Santé), pour le ROR (vaccin Rougeole, Oreillons, Rubéole) 1.959 invitations ont été adressées en 2014 et 138 vaccinations ont été réalisées.*

Du suivi post professionnel Amiante (54 assurés ont bénéficié d'une prise en charge du suivi post professionnel et 64 nouveaux bénéficiaires ont été enregistrés au cours de l'année),

Modèle SMQ-F-07-04 • Version 2 du 31/01/06

Ce document est la propriété de la RATP. Il ne peut être reproduit, même partiellement sans son autorisation.

1/12

Des actions institutionnelles récurrentes (Bilan orthodontique pour les enfants âgés de 6, 9, 12 et 15 ans (48 bénéficiaires), dépistage de la prostate (1.095 envois d'une lettre d'information et d'un CD)

De la prévention gynécologique avec la prise en charge du Dépassement d'Honoraires à hauteur de 15 € (3.745 bénéficiaires pour 24.689 envois soit un taux d'utilisation de 15,17%), le sevrage tabagique par le remboursement de substituts nicotiniques TNS (250 bénéficiaires)

Des Bilan de Santé (20 bénéficiaires répartis comme suit : 9 actifs (6 agents, 3 ayants droit), 11 pensionnés (8 pensionnés et 3 ayants droit))

La CCAS a également proposée :

- **«La Prévention Bucco-Dentaire Adulte »** : envoi d'une prise en charge à 100% par la CCAS, sans avance de frais pour une consultation.

En 2014, cette prise en charge a été envoyée aux tranches d'âge suivantes 50-59 ans (8.000 assuré(e)s) et 60-69 ans (5.928 assuré(e)s)

1. Pour la tranche d'âge 50-59 ans sur les 8.000 envois 219 assuré(e)s ont bénéficié d'une consultation gratuite chez leur dentiste en 2014.
2. Pour la tranche d'âge 60-69 ans en cours (prise en charge couvrant la période du 02/12/2014 au 31/05/2015) sur les 5.928 envois 36 assuré(e)s ont bénéficié de cette prise en charge au 30/01/2015.

Depuis 2012, début de la campagne, bien que le nombre de participant soit faible au regard de la population ciblée, le nombre de bénéficiaires et le taux de participation augmente :

Tranche 19-29 ans = 1,20% (62 personnes)
Tranche 30-39 ans = 1,49%, (133 personnes)
Tranche 40-49 ans = 1,80% (176 personnes)
Tranche 50-59 ans = 2,74% (219 personnes)

La communication

Au cours de l'année 2014, l'équipe Action Sociale et Prévention a communiqué dans le journal Respire sur les thèmes suivants :

L'aide au foyer pour les femmes enceintes (réévaluation du nombre d'heures offertes)

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) (réévaluation du forfait qui passe de 400 à 500 euros)

La téléassistance en partenariat avec l'association Equinoxe.

L'aide à l'achat d'une prothèse capillaire.

L'accueil d'enfants handicapés en séjour de vacances.

De plus un catalogue des prestations proposées par la CCAS a été adressé avec le journal Respire de décembre à tous ses assuré(e)(e)s.

Modèle SMQ-F-07-04 • Version 2 du 31/01/06

Ce document est la propriété de la RATP. Il ne peut être reproduit, même partiellement sans son autorisation.

2/12

Détail des prestations

Au cours de l'année 2014, 10.128 prestations ont été servies.

3.180 nouvelles demandes de prestations ont été traitées en 2014 dont 66 ont été refusées.

Le forfait dépendance

Cette prestation, mise en place début 2012, est destinée à prendre en charge une partie du forfait dépendance pour les assuré(e)(s) placé(e)s en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

En 2014, 344 personnes ont bénéficié du forfait dépendance. Mais au cours de l'année

70 dossiers ont été clôturés pour cause de décès

5 ont été arrêtés pour : retour au domicile (4), obtention de l'aide sociale (1).

En fin d'année, 269 dossiers étaient toujours actifs.

(En 2013, 295 personnes avaient bénéficié de ce forfait au cours de l'année et 210 dossiers étaient toujours actifs fin d'année (81 décès, 4 arrêts dont 2 pour retour au domicile, 1 pour départ à l'étranger, 1 pour obtention de l'aide sociale)).

L'aide au maintien à domicile

La prestation Aide au maintien à domicile permet à nos ressortissant(e)s, qui rencontrent un problème de santé limitant leur autonomie, de recevoir des Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour le paiement de tout ou partie des services favorisant leur maintien à domicile.

Durant l'année 2014, 987 personnes, dont 135 nouveaux bénéficiaires, ont bénéficié de CESU pour financer la prestation « aide à domicile pour personnes âgées (AMD-PA) mais au cours de l'année 155 dossiers ont dû être clôturés pour les motifs suivants :

- 11 pour ressources supérieures au plafond (*idem en 2013*)
- 8 suspendus par les bénéficiaires (*1 personne en 2013*)
- 57 pour « entrée » en maison de retraite (*45 personnes en 2013*)
- 79 pour cause de décès (*83 personnes en 2013*)

Soit 832 dossiers toujours actifs au 31/12/2014 (*830 au 31/12/2013*).

(En 2013, 970 dossiers, dont 152 nouveaux, ont permis la mise en place d'une aide à domicile au cours de l'année)

Statistiques de consommation des titres émis du 01/01/2014 au 31/12/2014* CCAS DE LA RATP (AMD-PA) <i>*à la date du 19/01/2015</i>							
Tranches d'âge	Femme			Homme			Nombre total d'utilisateurs
	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisateurs	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisateurs	
60-69 ans	13	9	69%	22	17	77%	26
70-79 ans	85	78	92%	90	76	84%	154
80-89 ans	230	202	88%	309	280	91%	482
90 ans et plus	90	82	91%	79	70	89%	152

Le taux partiel de consommation des titres CESU est de 52 % pour 2014.

Statistiques de consommation des titres émis du 01/01/2014 au 31/12/2014* CCAS DE LA RATP (AMD-PA) <i>*à la date du 19/01/2015</i>							
Nombre de bénéficiaires	Nombre d'utilisateurs	Taux d'utilisateurs	Taux de consommation des titres	Répartition des titres consommés par mode d'intervention		Répartition des titres consommés par sexe	
				Prestataire	Emploi Direct	Femme	Homme
918	814	89%	52%	74%	26%	46%	54%

Le taux total de consommation a été de de 84% en 2013 et 84,60 % en 2012.

L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation s'adresse aux pensionné(e)s pour lequel(le)s la réalisation de certaines tâches quotidiennes devient difficile et pour lequel(le)s une récupération totale ou partielle de l'autonomie est envisagée dans un délai cours.

Pour 2014, l'ARDH a permis à 148 ressortissant(e)s de bénéficier de CESU pour 256 demandes (57,81%). 108 dossiers n'ont pu aboutir pour les motifs suivants :

- Attente de pièces (81 dossiers)
- Refus pour revenus supérieurs au barème (12 dossiers : 4 personnes au-dessus du plafond Personne seule de 2.2952€ et 8 du plafond couple de 4.133€),
- Refus pour degré de dépendance GIR 4 (3 dossiers) et degré de dépendance GIR 3 (1dossier)
- Entrée en maison de retraite (3 dossiers)
- Refus de fournir son avis d'imposition (1 dossier)

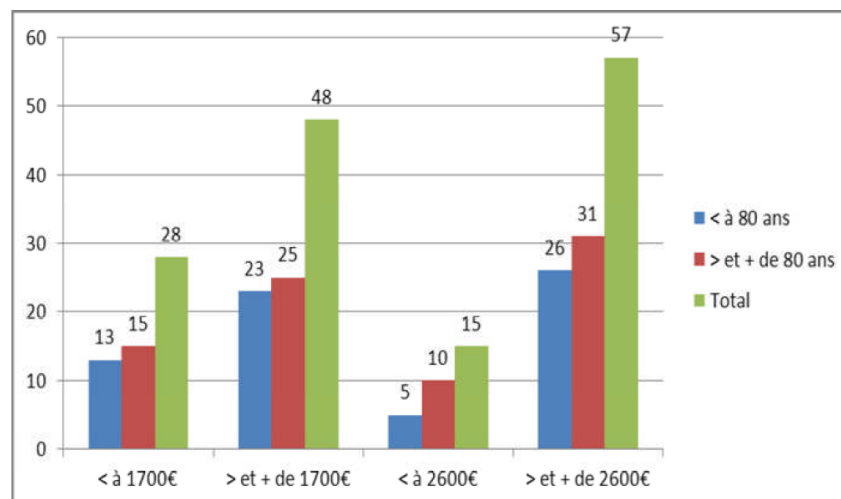
Répartition par tranches d'âge des 148 bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires < 80 ans	Nombre de bénéficiaires ayant ≥ 80 ans
67	81

Répartition par tranches de revenus des 148 bénéficiaires

Pour une personne seule		Pour un couple	
< de 1700 euros	≥ de 1700 euros	< de 2600 euros	≥ de 2600 euros
28	48	15	57

Répartition par tranches d'âge et de revenus des 148 bénéficiaires



La majorité des bénéficiaires de l'ARDH se situe dans la partie haute des plafonds.

Pour les années précédentes le nombre de bénéficiaires était de : 121 pour 2013, 117 bénéficiaires en 2012, 101 bénéficiaires en 2011 et 65 bénéficiaires en 2010.

Le taux partiel de consommation de cette prestation est de 56 % (période du 01/01/2014 au 30/12/2014)

Les soins palliatifs

Cette prestation concerne les soins palliatifs à domicile pour un proche en fin de vie.

Elle a pour but de participer au financement de dépenses liées à l'intervention d'une garde malade ou d'une auxiliaire de vie et à la prise en charge de produits non remboursables par l'assurance maladie mais indispensables au confort du malade.

En 2014, 6 dossiers d'accompagnement pour les soins palliatifs ont été traités. (9 dossiers en 2013, 8 dossiers en 2012 et 6 dossiers en 2011)

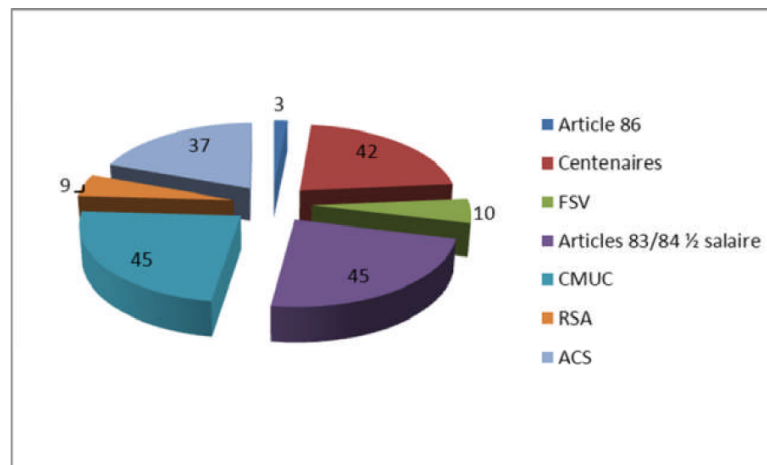
Les chèques solidarité Noël

Le Conseil d'administration de la Caisse de Coordination aux Assurances Sociales de la RATP souhaite au moment des fêtes de fin d'année apporter un témoignage de sa solidarité à ses ressortissant(e)s âgé(e)s ou modestes.

191 personnes ont reçu, quelques jours avant Noël un chéquier de 10 chèques d'une valeur de 200,00€.

Répartition

Article 86	Centenaires	FSV	Articles 83/84 ½ salaire	CMUC	RSA	ACS
3	42	10	45	45	9	37

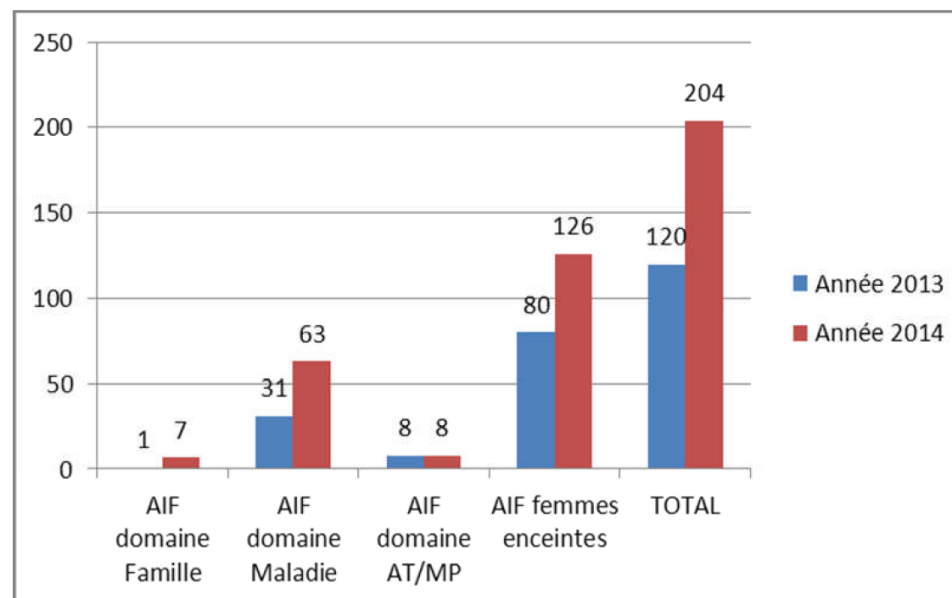


L'aide au foyer

La CCAS apporte une aide financière aux familles lorsque, pour des raisons sociales ou médicales, celles-ci doivent faire appel aux services d'aide à la personne pour l'accomplissement de certaines activités quotidiennes ayant trait à la vie familiale. Le règlement, pour tout ou partie de cette prestation, s'effectue directement au prestataire.

Cette année, 204 dossiers d'aide au foyer ont été traités. (120 en 2013)

Prestations	Année 2013	Année 2014
AIF domaine Famille	1	7
AIF domaine Maladie	31	63
AIF domaine AT/MP	8	8
AIF femmes enceintes	80	126
TOTAL	120	204



Pour l'aide au foyer à destination des femmes enceintes, l'équipe ASP a adressé 328 courriers de rappel au 6^{ème} mois et 276 au 8^{ème} de grossesse informant les futures mamans de l'existence du forfait « aide au foyer femmes enceintes ».

Sur 488 déclarations de grossesse déclarées en 2014, 126 forfaits ont été accordés.
(en 2013 80 forfaits pour 525 déclarations de grossesse)

L'aide à la mutuelle

Conformément à la délibération du conseil d'administration du mois de juin 2004, la CCAS prend en charge la cotisation mutuelle, et ce, tant que l'assuré(e) est bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC).

En 2014, 27 agents ont bénéficié de cette aide.

(En 2013, 13 assuré(e)s ont bénéficié de l'aide au paiement de la cotisation mutuelle)

La prise en charge « mutuelle Art 83/84 »

Cette prestation, qui prend en charge le paiement de la cotisation mutuelle obligatoire, concerne les assuré(e)s en Art 83 à 75% ou à demi traitement et l'Art 84 en demi traitement, qui ont été en arrêt maladie pour une durée supérieure à 30 jours sur 2 mois.

126 agents ont fait l'objet d'une prise en charge de leur cotisation mutuelle durant l'année 2014.

(En 2013, 120 agents avaient bénéficié de cette prestation).

Les prestations supplémentaires facultatives

Les prestations supplémentaires facultatives ont vocation à prendre en charge sous certaines conditions, les dépenses de santé non remboursables en prestations légales ou bien la part restant à charge de l'assuré(e), après l'intervention de la CCAS et de la Complémentaire Santé.

E 2014, 406 prestations supplémentaires ont été versées dont 50 au titre d'un Accidents du travail.

(En 2013, 592 prestations ont été réglées dont 22 au titre d'un accident du travail/maladies professionnelles)

L'aide à l'achat d'une prothèse capillaire

Mise en place en juillet 2014, l'aide à l'achat d'une prothèse capillaire permet aux ressortissant(e)s de la CCAS atteint(e)s de certaines pathologies de bénéficier, après remboursement de la part obligatoire et complémentaire, d'une aide complémentaire de 800 euros maximum dans la limite de frais engagés.

De juillet à fin décembre 2014, 5 prestations ont été servies à des femmes (2 agents actifs, 1 ayant droit d'agent et 2 pensionnées). Le montant minimum versé au titre de la prestation a été de 48,20 euros et le montant maximum a été de 470,33 euros.

Les aides versées ont permis la prise en charge de l'intégralité du reste à charge du demandeur.

Modèle SMQ-F-07-04 • Version 2 du 31/01/06

Ce document est la propriété de la RATP. Il ne peut être reproduit, même partiellement sans son autorisation.

9/12

La commission de secours

116 dossiers de demandes d'aides financières ont été proposés et instruits par la Commission de secours.

Les administrateurs ont accordés des secours pour un montant de 139.379,39 euros soit 53,61% du budget pour des aides d'un montant minimum de 63 euros et maximum de 9.784,47 euros.

59 dossiers d'aides financières ont été accordés à 100 % (2013 = 73)

11 ont obtenus une aide partielle (2013 = 26)

11 Aide mutuelle ont été accordées 9 pour une période d'1 an 2 pour une période de 6 mois

35 dossiers ont été refusés dont 6 pour une aide à la Mutuelle (2013 = 28 refus)

Sur les 139.379,39 euros accordés en 2104 par la commission des secours, 60.325,48 euros ont été consommés sur l'année 2014 soit 43,28 % et 28 dossiers accordés en 2014 ont été clôturés dans l'année, soit 44.994,83€. (32,28%)

Demandes	Commission de secours 2013		Commission de secours 2014	
	Dossiers Actif	Dossiers Retraité	Dossiers Actif	Dossiers Retraité
Aide financière Dentaire	19	12	27	15
Aide Technique	5	23	5	18
Aides financières diverses	25	13	14	18
Aide Mutuelle	23	7	7	10
Frais d'obsèques	0	1	0	2
Total	72	56	53	63

(En 2013, 128 demandes ont été examinées par la commission des secours et les administrateurs ont accordé un montant total de 149.696,24 euros)

Le Passeport Santé

Le programme Passeport Santé permet d'accompagner nos assuré(e)(e)s en perte d'autonomie et/ ou atteint de certaines pathologies invalidantes dans la réalisation d'exercices adaptés aux capacités de chacun ou de chacune.

42 programmes ont été réalisés au cours de l'année 2014 dont 26 ont débutés en 2013, avec un taux de satisfaction de 90 %

L'âge moyen des bénéficiaires est de 71 ans.

La téléassistance

La CCAS participe en partenariat avec l'association Equinoxe aux frais d'abonnement à la téléassistance.

En 2014, 35 nouvelles demandes de prise en charge ont été accordées et 65 affilié(e)s ont bénéficié de cette prestation au cours de l'année.
(En 2013, 17 nouvelles demandes ont été accordées et 66 assuré(e)(e)s ont bénéficié durant l'année d'une prise en charge).

L'Aide au financement des protections contre l'incontinence

La prestation d'aide au paiement des dépenses liées à l'achat de matériel contre l'incontinence a été modifiée à compter du 1^{er} juin 2013.
A cette date la prestation est accordée sans condition de ressources à hauteur d'un forfait de 1.000€. Les bénéficiaires de cette aide ont le libre choix de leur fournisseur.

Pour 2014, 121 prises en charge ont été accordées pour le financement des protections pour incontinence.
(De janvier à mai 2013, 14 personnes ont bénéficié de la prise en charge version « fournisseur unique et sous conditions de ressources ».
A compter de juin 2013, 19 ressortissant(e)s ont bénéficié de la prise en charge version « forfait 1000 euros »)

Le budget

en Euros	Prestations 2012	Prestations 2013	Prestations 2014	Tendance	Budget 2014	Taux de réalisation 2014
Aide aux personnes âgées dépendantes	1 184 790	1 316 419	1 260 047	↘	2 044 000	61,65%
Prestations action sociale	131 509	154 046	250 881	↗	100 000	250,00%
Prestations supplémentaires	60 398	46 505	31 407	↘	100 000	31,41%
Secours	152 736	151 743	119 554	↘	260 000	45,98%
Prévention	169 897	255 792	358 931	↗	475 000	75,56%
Capital décès	150 226	145 671	156 307	↗	100 000	156,31%
Total Action Sociale et prévention	1 849 556	2 070 176	2 177 127	↗	3 079 000	70,71%



QUELQUES INFOS DE LA RATP

Il a été mis fin, le 15 avril 2015 en Conseil des ministres, aux fonctions de **Pierre Mongin**, il va devenir directeur général adjoint de GDF Suez.

Élisabeth Borne, actuelle directrice de cabinet de Ségolène Royal au ministère de l'Ecologie, a été nommée au conseil d'administration de la RATP par un arrêté paru au Journal Officiel.

Ces noms vous rappelleront peut-être quelques souvenirs :

Nominations /mobilités

- Betty Chappe, médiatrice de la RATP et responsable de la mission Assistance aux victimes. Elle sera en outre chargée des relations avec les associations de consommateurs.
- Marie-Christine Raoult, responsable de l'unité Accessibilité au sein du département MOP.

Election le 13 avril 2015 du Comité Directeur

Suite aux élections de la dernière assemblée générale de nouveaux membres ont pris place dans le comité directeur de notre syndicat.

- Sont élus au Comité Directeur : F. JAECQUES (MTS) ; F. RENAUD (MRB) ; F. COGNARD (BUS) ; L. DOMINE (CGF/ DSC) ; P. DU CHALARD (CML) ; K. MONVOISIN (GDI) ; C. LARDIERE (M2E) ; T. CHATRAS (MRF) ; D. GUYARD (RER) ; P. LE BIGOT (GIS) ; N. VILLETTE (SIT/ING) ; C. CHALESLE (Filiales)

Election le 13 avril 2015 des membres du bureau exécutif

- Président : Frédéric RUITZ
- Secrétaire générale : Muriel SOHIER
- Trésorier : Lionel MESCAM
- Secrétaire général adjoint : Gille CANTELOUP
- Trésorier adjoint : Milan CIRIC
- Délégué général, coordinateur pour les départements d'exploitation : Anatole GOMEZ
- Responsable communication : Thomas GUILLEMIN

Caisse de Retraite du Personnel de la RATP

- JORF n°0078 du 2 avril 2015 page 6090 : Arrêté du 24 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de retraite du personnel de la Régie autonome des transports parisiens
- Par arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du secrétaire d'État au budget en date du 24 mars 2015, sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse de retraites du personnel de la Régie autonome des transports parisiens :
- Sur proposition de la CFE-CGC : **Mme Muriel SOHIER**, administratrice titulaire, en remplacement de Mme Colette MORELON et, **M. Anatole GOMEZ**, administrateur suppléant, en remplacement de Mme Muriel SOHIER.

Actualités

- Le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, réuni sous la présidence de Pierre Mongin, a examiné et arrêté les comptes consolidés du Groupe RATP et les comptes sociaux de l'EPIC pour l'année 2014.
- Modification de contact pour les questions relatives au supplément familial de traitement (SFT). A compter du 1/04, toute demande d'information relative au SFT devra être adressée par courrier, par téléphone, par courriel à l'entité GRSI-DASA.
- Concernant les dysfonctionnements créés par le conflit interne CFDT : la direction n'a pu obtenir de la confédération une désaffiliation des mandatés actuels qui préfère attendre les rendus de justice en cours avant d'agir. La direction a donc demandé en justice la désignation d'un administrateur provisoire.
- Conseil d'Administration : la cour de cassation vient de casser le jugement rendu par le tribunal d'instance qui avait débouté Sud RATP, demandeur d'annulation des élections de 2014. L'affaire est donc renvoyée et sera rejugée.
- FO RATP attaque le droit syndical pour une reconnaissance d'un 3ème niveau de représentativité.
- Arabie Saoudite : Systra réalisera les études du futur métro de Médine
- La RATP confie son programme d'assurances Responsabilité Civile (RC Générale et RC Flotte automobile) au Groupe Verspieren
 - Dans le cadre d'un renouvellement de contrats d'assurance par appel d'offres public, l'équipe de la direction des Services aux entreprises (DSE), sous la responsabilité de Daniel Bohbot, a remporté ce marché dans un contexte de concurrence aiguisée. Ce partenariat avait été amorcé il y a un an par un premier succès, l'entrée sur la 3e ligne d'assurance du programme Responsabilité Civile, c'est-à-dire l'augmentation de la capacité d'assurance.
 - Le Groupe Verspieren, premier courtier en assurances à capital familial du marché français propose des prestations de conseil en gestion des risques, de courtage, et développe des solutions d'assurance. multi-spécialiste, son activ les risques d'entreprises, les assurances de personnes et l'affinitaire. Fondé en 1880, le groupe compte aujourd'hui 1 902 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 310,9 millions d'euros en 2014. Fortement implanté en France, le groupe est également présent à l'international via plusieurs filiales en Europe et à travers son réseau Verspieren international.

ORGANIGRAMME DU GROUPE RATP - 31 DÉCEMBRE 2013



Une info prise dans le dernier rapport financier du groupe RATP

Un article intéressant trouvé sur le NET sur le cumul emploi retraite C.E.R. dont le gouvernement par une circulaire vient de changer les règles.

<http://www.toutsurlaretraite.com/cumul-emploi-retraite-les-nouvelles-regles-a-partir-de-2015.html>

*"...Le cumul emploi-retraite (CER) a été profondément remanié le 1er janvier 2015. Un décret publié le 31 décembre 2014 au Journal Officiel a officialisé les nouvelles règles de ce dispositif qui permet de cumuler une pension de retraite et une activité. Mais c'est une circulaire datée du 29 décembre dernier et publiée le 2 janvier qui permet de mieux comprendre les modifications du CER instaurées par la **dernière réforme des retraites**.*

Quel changement ?

*Comme prévu par l'article 19 de la loi du 20 janvier 2014, les assurés doivent désormais, pour bénéficier du CER, avoir « liquidé [leurs] pensions de vieillesse personnelles auprès de la totalité des régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires, français et étrangers, ainsi que des régimes des organisations internationales », rappelle la circulaire interministérielle signée par le directeur de la direction de la Sécurité sociale (DSS) **Thomas Fatome**.*

Résultat : même si le pensionné change de statut professionnel (par exemple, un salarié retraité devenu consultant indépendant), il continue à cotiser dans son nouveau régime mais « à fonds perdus », c'est-à-dire sans se créer de nouveaux droits à la retraite. Il ne pourra plus se constituer, comme auparavant, une pension supplémentaire.

Qui est concerné ?

La refonte du CER s'applique à tous les retraités liquidant une première pension de vieillesse de base à compter du 1er janvier 2015. Cela concerne donc les salariés du privé, les salariés et exploitants agricoles, les fonctionnaires, les agents des régimes spéciaux (SNCF, RATP, Banque de France...), les indépendants (artisans, commerçants, chefs d'entreprise) et les professions libérales.

Les bénéficiaires du CER ayant liquidé une pension de base avant le 1er janvier 2015 ne sont donc pas touchés par la refonte du dispositif. « Les assurés ayant liquidé une pension de vieillesse complémentaire seule avant cette date sont en revanche concernés », précise la circulaire.

Quelles pensions liquider ?

L'obligation de liquider ses droits à la retraite pour avoir accès au CER s'applique uniquement aux pensions de droit direct. Elle ne concerne pas les « assurés percevant une pension de droit dérivé seule ». Soit les conjoints survivants touchant une pension de réversion mais pas de retraite à titre individuel.

Les pensions d'invalidité et les rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle (AT-MP) ne sont pas non plus prises en compte. « Par cohérence, les pensions d'invalidité, d'inaptitude ou de réforme servies par les régimes spéciaux des personnels de la fonction publique, de la SNCF, de la RATP, de l'Opéra (de Paris, NDLR) et de la Comédie française ne sont également pas concernées », stipule la circulaire.

- La RATP a présenté le quatrième Observatoire des incivilités dans les transports en commun franciliens, qui confirme la baisse des incivilités. En moyenne, un voyageur a été confronté à 75 incivilités sur l'année passée (contre 74 un an auparavant). Trois types d'incivilités sont en baisse : les journaux abandonnés sur un siège (-19%), les personnes qui entrent dans une rame sans laisser les autres sortir (-5%) et ceux qui bousculent sans présenter d'excuses pour sortir du bus ou du métro (-2%). L'incivilité la plus constatée concerne les personnes qui crient au téléphone, qui est aussi celle qui progresse le plus (+ 9%) devant le fait de manger dans la rame (+3%).
- Débuté à l'été 2013, le chantier de la cité judiciaire dans le quartier des Batignolles, à Paris, vient de franchir un cap avec l'achèvement des fondations. En plus de la ligne 13 du métro et du RER C, le secteur sera également desservi en 2017 par le tramway T3, prolongé jusqu'à la porte d'Asnières.
- Le trafic a été interrompu, le 22 mars, sur la ligne 8 à Créteil, suite à la chute d'une personne sur les rails au moment de l'entrée en gare du métro, à la station Créteil-Préfecture. (
- A la gare RER de Saint-Maur-Champigny, un adolescent de 13 ans est décédé après avoir été percuté par un train. Il aurait traversé les voies, vraisemblablement pour récupérer un ballon.
- Systra affiche une forte croissance, portée par le Moyen-Orient Systra, filiale d'ingénierie commune de la RATP et de la SNCF, a vu son résultat net bondir de 53% en 2014, à 14,1 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires en hausse de 18%, à 523 millions d'euros. Le chiffre d'affaires réalisé à « l'international a augmenté de 25% entre 2013 et 2014
- Selon plusieurs sources, Elisabeth Borne, directrice de cabinet de Ségolène Royal au ministère de l'Ecologie, devrait remplacer Pierre Mongin à la tête de la RATP. Elisabeth Borne connaît bien le secteur : elle a été conseillère aux transports de Lionel Jospin, alors Premier ministre, et directrice de la stratégie de la SNCF, entre 2002 et 2007.
- L'auteur d'une agression sexuelle sur une jeune fille de 19 ans, dans le RER D entre Melun et Corbeil-Essonnes le 8 mars dernier, a été condamné à un an de prison dont neuf mois avec sursis par le tribunal correctionnel de Melun.
- Les nouveaux Abribus parisiens, conçus par la société Sopact, filiale de JCDecaux, font l'objet de critiques des voyageurs, qui leur reprochent d'offrir moins de confort et de moins bien les protéger des intempéries
- Un homme de 54 ans est décédé, le 25 mars à la gare de Nanterre-Université sur la ligne A du RER. Il a succombé à un arrêt cardiaque après une chute sur les rails, entre la voiture et le quai.
- Dans le cadre du programme Métro 2030, la RATP a entrepris la rénovation de ses stations. Les quais et les couloirs vont être rénovés et les salles d'accueil réaménagées, une signalétique plus lisible sera installée et les stations seront équipées de nouveaux sièges et éclairages plus adaptés et plus efficaces. Metronews fait le point sur les travaux prévus sur huit lignes du réseau, entre les mois d'avril et d'août. Sur la ligne 4, du 3 au 6 avril, le trafic sera interrompu entre Les Halles et Montparnasse – Bienvenue ; sur la ligne 1, le trafic est interrompu du 22 mai au 25 mai, entre Nation et Château de Vincennes, pour changer les aiguillages ; la station Stalingrad (ligne 2) sera fermée du 15 juin au 28 août ; la station Parmentier (ligne 3) sera fermée du 8 avril au 10 juin ; sur

la ligne 5, le trafic sera interrompu entre Bastille et Place d'Italie le week-end du 18 et 19 avril, et entre Bobigny et Eglise de Pantin, les 30 et 31 mai, pour installer un nouveau système d'exploitation sur la ligne, OCTYS ; Dugommier (du 1er au 24 avril) et Corvisart (du 15 juin au 28 août) seront fermées sur la ligne 6, où le trafic sera interrompu entre Nation et Daumesnil, du 7 au 10 mai inclus ; ligne 12, la station Concorde sera fermée du 20 avril au 10 juillet ; et ligne 14, le trafic sera interrompu entre Saint-Lazare et Châtelet le dimanche 14 juin.

- RATP Dev mise sur un véritable partenariat avec l'Algérie. À travers RATP El Djazaïr (exploitation et maintenance du métro d'Alger) et SETRAM (exploitation et maintenance des tramways), RATP Dev génère 50 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le pays.
- Dans le cadre de son programme « Aimer la Ville », la RATP propose aux usagers, de mars à mai, une fois par mois à la station Auber, des concerts avec le compositeur et pianiste Jean-François Zygel.
- Alain Sanchez, Directeur marketing de Systra, indique que le groupe recrutera 500 personnes en 2015, dont 400 ingénieurs, soit autant qu'en 2014.
- RATP Dev a acquis de nouveaux bus Volvo « Air Deckers » pour la Bath Bus Company, au Royaume-Uni, permettant de doubler la fréquence des trajets (un passage par demi-heure contre toutes les heures auparavant) entre Bath et l'aéroport de Bristol.
- Réalisation de la station Clichy-Saint-Ouen sur la ligne 14 du métro La circulation automobile sur le boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen et Clichy-la-Garenne, sera coupée entre les numéros 141 et 167, dès ce 8 avril et jusqu'à l'automne 2016, pour permettre la réalisation de la future station Clichy-Saint-Ouen, où s'arrêtera la ligne 14 du métro
- La porte Lescot, au Forum des Halles, est fermée jusqu'à mi-2016, pour un réaménagement complet dans le cadre du chantier du Forum. Les travaux sont en revanche terminés aux portes Berger et Rambuteau, qui offrent deux nouveaux accès à la gare RER de Châtelet-Les Halles.
- Systra remporte l'ingénierie du futur métro de Médine, en Arabie Saoudite Systra, filiale d'ingénierie commune de la RATP et de la SNCF, a remporté un contrat de 20 millions d'euros pour réaliser les études préliminaires du futur métro de Médine, en Arabie Saoudite, à la tête du groupement Madinah Transit Consultants. Le groupe est également candidat à l'appel d'offres pour le prolongement du métro de La Mecque.
- Un homme de 35 ans, identifié grâce aux images de vidéoprotection de la RATP, a été déféré au parquet de Paris pour trois agressions et vols commis sur des passagers de la ligne 14 du métro, aux stations Châtelet, Cour-Saint-Emilion et Gare-de-Lyon. L'individu était déjà incarcéré à la maison d'arrêt de Fresnes, où il purgeait une peine de huit mois de détention pour un vol aggravé.
- La RATP a aidé la police à interpellier un individu qui agressait des femmes seules aux distributeurs de billets. Via des caméras de vidéoprotection, un signalement a été établi et les agents de la RATP ont pu reconnaître le jeune homme et le contrôler à la station Pigalle. Son identité, obtenue lors du contrôle, a ensuite été transmise aux enquêteurs qui ont pu interpellier l'agresseur.
- La Société du Grand Paris a lancé huit avis relatifs aux premiers marchés de travaux de génie civil sur la ligne 15 Sud du Grand Paris Express. L'un des marchés concernés porte sur les travaux de génie civil pour la gare de Fort d'Issy–Vanves–Clamart.

- Un tronçon de la Petite Ceinture va être aménagé dans le nouveau quartier de la gare de Rungis dans le XIIIème arrondissement de la capitale. Cet espace d'un hectare, qui sera pourvu de jardins paysagers, pourrait être accessible aux Parisiens dès septembre
- L'Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) appelle à une manifestation devant les locaux de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay à Orsay, pour protester contre la construction de la ligne 18 du métro, prévue d'ici à 2024 dans le cadre du Grand Paris.
- Circle Line Sightseeing Cruises et Open Loop New York, filiale de la RATP, ont décidé de s'unir pour proposer aux voyageurs, à partir du 1er mai, de nouvelles expériences pour visiter New York. Cette offre combinera un parcours terrestre et un parcours maritime, le long des côtes de la ville.
- Selon la revue Auto Plus, un « système de vidéo-verbalisation embarquée » pourrait équiper, à titre expérimental, des autobus de la RATP afin de lutter contre les contrevenants circulant dans les couloirs réservés
- Polémique autour du dossier du tramway T10 entre Antony et Clamart. Un débat agite notamment le Conseil régional d'Île-de-France sur l'implantation du site de maintenance et de remisage (SMR), prévu sur un site de 5 hectares en forêt de Verrières, à Châtenay.
- Pierre Mongin, PDG de la RATP, a confié à Jean-Paul Bailly une mission d'évaluation de la pertinence des règles de régulation des espaces publicitaires de la RATP.
- Une vingtaine de jeunes ont agressé des agents de la RATP à bord d'un bus de la ligne 126, à Vanves. Les individus ont ensuite caillassé un véhicule de sécurisation de la RATP qui suivait l'autobus.
- Grâce aux images de vidéoprotection de la RATP, la brigade de protection des mineurs a pu interpellé, vendredi soir, l'auteur présumé d'une série d'au moins huit faits, dont une majorité d'agressions sexuelles commises essentiellement sur des collégiennes de 12 à 14 ans, ainsi qu'un viol. L'homme a été immédiatement placé en garde-à-vue. (
- 300 personnes ont manifesté samedi à Livry-Gargan (93) contre la future branche du tramway T4, qui doit désenclaver les communes voisines de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, d'ici 2018.
- Les travaux pour le supermétro du Grand Paris Express démarrent aujourd'hui à Champigny. Dès ce lundi, des premiers arbres seront abattus, afin de permettre le dévoiement des réseaux souterrains. Les travaux doivent durer cinq ans.
- Un homme de 32 ans a été condamné à trois mois de prison assortis du sursis simple par la 10e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour avoir tenté de prendre le volant d'un bus le 14 novembre 2014 dans le 13e arrondissement. Passionné par la RATP et ses métiers, il avait été condamné en 2010 pour des faits similaires.
- Repéré grâce aux caméras de vidéoprotection de la RATP, l'individu qui avait agressé au moins deux dames âgées pour leur voler leur collier a pu être interpellé à la station Barbès, par la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT). L'homme de 25 ans a été déféré et écroué à Fleury-Mérogis.
- La Société du Grand Paris (SGP) a ouvert hier une enquête parcellaire sur le territoire du Val-de-Marne, dans le cadre du déploiement de la ligne rouge 15 sud du Grand Paris Express.

- Le métro parisien compte 80 000 kilomètres de fibre optique. Telcité, filiale de la RATP, assure l'exploitation de ce réseau et bénéficie des nombreux points forts du métro. Le métro est un milieu protégé. Il y a peu d'incidents, et en cas de problème, on peut toujours se repositionner sur d'autres lignes, en utilisant les correspondances, comme lorsqu'un métro est bloqué.
- RATP Dev Transdev place ses jalons sur le marché asiatique Après un début difficile lié à des questions capitalistiques, la coentreprise entre Transdev et la RATP pour les marchés asiatiques est en ordre de marche. Baptisée RATP Dev Transdev, elle réalise 160 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec 6 300 salariés, et transporte quotidiennement 1,6 million de personnes
- La présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Danielle Bousquet, a remis à la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, Pascale Boistard, un rapport sur le harcèlement et les violences sexuelles dans les transports en commun. 100% des utilisatrices de transports en commun ont subi au moins une fois dans leur vie du harcèlement sexiste ou une agression sexuelle.
- Onze personnes, âgées de 16 à 18 ans, ont été placées en garde à vue, le 15 avril, pour des « vols avec violences en réunion », commis le 15 mars dans les RER C et D, dans l'Essonne. Ces individus sont soupçonnés d'avoir commis des vols dans le RER C entre la gare de Saint-Michel-sur-Orge et celle de Juvisy, puis dans le RER D, entre Juvisy et Vigneux-sur-Seine.
- Emmanuel Vivant a été nommé PDG de la co-entreprise RATP Dev Transdev Asia. Il cumulera cette fonction avec celle de directeur du réseau de tramway de Hong Kong.
- Le programme « Athlètes de haut niveau » de la RATP, qui a été instauré il y a plus de trente ans, a permis d'accompagner une quarantaine de sportifs de haut niveau, dont plus de la moitié sont toujours en activité dans l'entreprise.
- Jean-Marc Novaro, jusqu'alors directeur du département de la sécurité de la RATP, a été nommé sous-directeur régional de la police des transports à la Préfecture de police de Paris.
- La compagnie aérienne low-cost easyJet lancera, à partir du 15 mai, un service de trajets en car entre Paris et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, via sa filiale easyBus.

21/04